

## Fiche d'inscription année 2025-2026 (une fiche par enfant)

Votre enfant :

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date de naissance : / / Sexe : \_\_\_\_\_

(Ou date d'accouchement prévue)

Parents de l'enfant :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Tél portable : \_\_\_\_\_

Horaire à choisir pour toute l'année :

Merci de noter vos choix par ordre de préférence (1/2/3)

Activité	Aqua Parcours (3 - 6 ans)			Bébé Nageur (4 mois – 3 ans)		
	14h00	14h30	15h00	15h30	16h00	16h30
Samedi						
Ordre de préférence						

Vous recevrez votre horaire définitif d'inscription par sms ou email.

Documents obligatoires à fournir pour le dossier d'inscription :

- o **Vaccinations** : photocopie du carnet de santé (diphtérie, tétanos, poliomyélite)
- o **Certificat médical** original daté à partir de mai 2025 (à fournir obligatoirement)
- o **Règlement** de 150€ par enfant et 100€ à partir du 2<sup>ème</sup> enfant de la même fratrie.

Par espèces ou chèque. Les règlements en chèque ANCV / Coupon sport acceptés à condition de régler les 5€ de frais de dossier par enfant séparément (par chèque ou espèce).

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de Bébé actif Montbrison avec le nom et prénom de ou des enfants au dos du chèque.

**Attention : Les dossiers sont enregistrés dans l'ordre de leur réception, tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

Un badge sera à récupérer à l'accueil de la piscine, une participation aux droits d'accès vous sera facturée par Loire Forez Agglomération (30€).

**Fiche d'inscription, règlements et documents obligatoires sont à envoyer par courrier à l'adresse :  
Stéphanie RIZAND, 2590 route de la fourme 42940 Saint Bonnet le Courreau**

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et autorise mon enfant à participer aux activités en le gardant sous mon contrôle.

Fait à : \_\_\_\_\_ le : / /

Signature d'un responsable légal précédée de la mention « bon pour accord » :